



**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

**En vertu de la délibération n°65 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire déléguant au Président la signature de nouvelles conventions et de nouveaux avenants avec l'EPF de Nouvelle-Aquitaine**

Le Président décide de signer avec Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et la Commune de Chadenac, un avenant n°1 à la convention réalisation n°17-23-131, en faveur du développement économique et de la revitalisation du centre bourg.

Fait à Jonzac,

Le

**12 JUIN 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex